

CIRCULAIRE D'ORGANISATION

NM-BADCAD01



La circulaire d'organisation est adressée par le service régional aux équipes et individuels qualifiés à l'issue des phases départementales. Elle précise l'ensemble des éléments relatifs à l'organisation de la compétition et rappelle les points essentiels des règlements de l'activité. Elle est consultable en ligne sur www.unss.org

Auteur : Olivier MORIN
Secrétaire : Anne

Union Nationale du Sport Scolaire de l'académie de Nancy – Metz
Championnat d'académie
BADMINTON INDIVIDUEL
Cadets - Cadettes
1 Championnat pour Joueurs NC et classés P
1 Championnat pour Joueurs classés D
Mercredi 18 janvier 2017
PONT A MOUSSON

Madame, Monsieur le Président de l'association sportive,
Chef d'établissement,

Suite aux résultats obtenus par les élèves de votre A.S dans les phases qualificatives organisées par l'UNSS dans l'activité, votre établissement s'est brillamment qualifié pour le championnat d'académie UNSS. Vous voudrez bien prendre connaissance des informations relatives à l'organisation de cette compétition, et transmettre aux enseignants d'EPS et aux élèves concernés nos plus vives félicitations.

L'équipe académique se joint à moi pour vous souhaiter un bon championnat d'académie.

Olivier MORIN
Directeur-Adjoint du service régional de l'UNSS

INFORMATIONS UTILES :

- **Organisateurs :**

Sandie CHARDARD	Collège Joliot Curie DIEULOUARD	06 08 37 89 89
Danièle PIZZINATO	Lycée J Marquette PONT A MOUSSON	06 82 51 56 15
Eugène DARDAINE	LP Hanzelet PONT A MOUSSON	06 08 02 52 82

- **Forfaits :** En cas de forfait, vous voudrez bien prévenir dans les meilleurs délais :
 - L'organisatrice **06 82 51 56 15**
 - Le service régional **03 83 18 87 29**

- **Communication des résultats : Dès la fin de la compétition,** merci de transmettre les résultats à **Camille LEPAGE** (Service Communication UNSS) au **06 08 48 62 14** ou à sr-nancy-metz@unss.org (pour une transmission des résultats vers médias et presse, et sur www.unssnancymetz.fr).

INSCRIPTIONS INTRANET

Inscriptions en ligne **OBLIGATOIRES** sur le site de l'UNSS Régionale www.unss.org.

Ouverture du serveur : Lundi 5 décembre 2016

Fermeture du serveur : Lundi 16 janvier 2017 à 13h00

Merci d'indiquer le classement de chaque joueur (NC, P12, P11, P10, D9, D8, D7, D4, D3, D2, D1).

Un championnat individuel réservé aux joueurs NC et P sera mis en place, ainsi qu'un championnat individuel réservé aux joueurs classés D.

ACCUEIL - FORMALITES ADMINISTRATIVES

Lieu : Centre des Sports Bernard GUY – Avenue Georges Guynemer
54700 PONT A MOUSSON

Horaires :	12 H 15	Accueil
	12 H 45	Début des rencontres
	17 H 00	Fin de la compétition

Contrôle des licences :

L'accompagnateur se présente à l'organisateur qui est déjà en possession des licences des inscrits (issues d'OPUSS). Il procède aux éventuelles modifications survenues après fermeture de l'inscription en ligne (ex : absence de dernière minute...) et présente les licences des élèves non inscrits en ligne uniquement. L'organisateur procède alors au **contrôle des licences** (licences numériques acceptées).

En cas d'absence de photo sur une licence, l'élève concerné devra présenter un justificatif d'identité officiel ou non (carte de bus, de cantine, carnet de correspondance...) où figurent son NOM, son PRENOM et sa PHOTO.

En cas de non présentation de la licence, la règle indiquée page 3 du règlement fédéral s'applique (Art.III.3-28 et suivants) : « Présentation d'une attestation sur l'honneur écrite par l'élève accompagnée de la présentation d'un justificatif d'identité officiel ou non où figurent son NOM, son PRENOM, sa PHOTO ainsi que sa **DATE DE NAISSANCE** ».

Encadrement extérieur :

Tout encadrant autre qu'un enseignant d'EPS devra présenter son document d'agrément signé par le Président d'AS (document disponible p39 dans le règlement fédéral). A défaut, il ne sera pas autorisé à pénétrer sur l'espace de pratique.

Communication :

Retrouvez toutes les infos, photos et résultats des championnats académiques UNSS sur notre NOUVEAU site internet :

www.unssnancymetz.fr

Et sur nos réseaux sociaux :  UNSS Nancy-Metz  @unssncymtz  @unss_nancymetz

ORGANISATION GENERALE

PROTOCOLE : DECLARATION A LIRE PAR UN COMPETITEUR ET/OU JO AVANT LA RENCONTRE FACE A TOUS LES PARTICIPANTS

« A l'occasion de cette rencontre UNSS, nous nous engageons :

- A respecter les règles du jeu
- A respecter nos adversaires, nos partenaires, les arbitres et les organisateurs
- A maîtriser nos émotions en toutes circonstances
- A nous montrer exemplaires, généreux et tolérants
- A saluer Arbitres et Adversaires AVANT et APRES chaque rencontre.

BONNE RENCONTRE UNSS ! »

Responsable de l'organisation NC+P : Eugène DARDAINE LP Hanzelet PONT A MOUSSON **06 08 02 52 82**

Responsable de l'organisation D : Danièle PIZZINATO Lycée J Marquette PONT A MOUSSON **06 82 51 56 15**

Responsable Jeunes Officiels : Sandie CHARDARD Collège Joliot Curie DIEULOUARD **06 08 37 89 89**

RAPPELS REGLEMENTAIRES – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Critérium académique individuel **RESERVE**

- **AUX JOUEURS NON CLASSES ET CLASSES P D'UNE PART,**
- **AUX JOUEURS CLASSES D (9, 8, 7, 4, 3, 2, 1)**

2 championnats individuels distincts seront mis en place :

- Un championnat pour les joueurs NC et P
- Un championnat pour les joueurs classés D

Catégories : **Cadets Garçons et Cadettes Filles né(e)s en 2000 et 2001.**

12 terrains à disposition pour l'après-midi.

Finalité académique.

Les enseignants accompagnateurs pourront être mis à contribution afin d'aider à l'organisation du tournoi.

PROCLAMATION DES RESULTATS

Protocole Les 3 premiers individuels Garçons et Filles seront médaillés (Or – Argent – Bronze) dans chaque championnat.
Les 3 meilleurs JO seront également récompensés par des médailles d'or, argent et bronze.

Résultats : A l'issue de la compétition, les résultats sont proclamés par l'organisateur qui informe le service régional par Mail, par téléphone ou par Fax.

Attention : Les résultats d'une compétition ne sont officialisés qu'après vérification par le service régional de l'ensemble des documents relatifs à la compétition, dans un délai maximum de 15 jours.

Développement Durable :

Chaque enseignant veillera à ce que ses élèves rendent les installations sportives dans leur état de propreté initial.